



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 17 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 12 janvier 2024, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Michel PLEUCHOT, Marijane GEISLER.

Excusés : Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JANIN, Lucie BALMET pouvoir donné à Valérie CHALLON, Frédéric MAUGIRON, Patrick GUIGNIER, Sandrine BOSCARO, Valérie ESCOFFIER,

Nombre de suffrages exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_07_17012024

Objet : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

L'article L 1612-1 du CGCT, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2024 étant voté au cours du 1^{er} trimestre afin de connaître les éléments financiers de l'Etat, il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Budget	Chapitres (dépenses)	Désignation	Rappel budget 2023	Montant autorisé (max 25 %)
Principal	21	Immobilisations corporelles (matériel et outillage : matériels divers)	15 400 €	3 850 €
	Op 385	Aire de jeux étang du Crey	27 000.00€	6 750,00 €

	Op 386	TE 38 - Rénovation Villaret TR 1 - Eclairage public	14 000.00€	3 500.00€
	Op 391	TE 38 - Rénovation Villaret TR 1 - BT-TEL	13 000.00€	3 250.00€
	Op 387	ONF - Plan de relance (bois parcelle 30)	13 000.00€	3 250.00€
	Op 389	Centre de Santé	34 011.89€	8 502.97€
	Op 390	Réfection mur Psychagnard	50 000.00€	12 500.00€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 pour le budget principal dans les limites indiquées dans le tableau présenté ci-dessus.

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 18 janvier 2024.
Le Maire, Emile BUCH.*

Le Maire, Emile BUCH.


